

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FEVRIER 2024

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Catherine LOTTE, Bernard JUNET, Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Romain GOUBIER, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absente et excusée : Sonia SIMON.

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Public :

---

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01 Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : [catherine.lotte@orange.fr](mailto:catherine.lotte@orange.fr) **Rendez-vous, sur demande, par mail.**

---



## DELIBERATIONS

- Approbation prime pouvoir d'achat ;
- Création d'un poste permanent d'agent de maitrise ;
- Approbation de la quote-part du réseau unitaire – participation 2024 ;
- Autorisation donnée à Madame Le Maire pour la signature du marché des colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et maintenance de l'ensemble des équipements ;
- Approbation de l'avenant n°1 a la convention de partenariat entre la communauté de communes des monts du lyonnais et la commune de Brussieu – réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur ;
- Fongibilité des crédits ;
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2024 – communal ;
- Approbation de la facture de solde des frais de fonctionnement et montant fiscalisé du SIVOM de la Giraudière ;
- Vote de la participation financière pour l'école de la Basane ;
- Approbation de la convention entre le SDMIS et la Commune de Brussieu ;
- Approbation de la convention jumelage ;

## COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES, COMMISSIONS COMMUNALES ET DECISIONS

- ❖ **PRIME POUVOIR D'ACHAT** : Suite à la notification de l'avis favorable du comité social territorial du Centre de Gestion du Rhône, la Conseil Municipal émet également un avis favorable au versement de la prime pouvoir d'achat aux agents communaux suivants les critères d'attribution. Celle-ci sera versée avant juin 2024.
- ❖ **OUVERTURE DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE** : Le Conseil Municipal ouvre un poste d'agent de maitrise à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024.
- ❖ **ECLAIRAGE PUBLIC** : Le SYDER assure pour le compte des communes qui lui ont transféré la compétence optionnelle « éclairage public » des travaux de maintenance sur les équipements, le remplacement des sources lumineuses ainsi que les travaux sur le réseau d'éclairage public. Le SYDER a lancé en 2021 la Démarche Performancielle – une démarche qui s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière du syndicat. L'objectif est d'accompagner les communes, ayant transféré la compétence éclairage public au SYDER, vers

un éclairage plus responsable, performant, économique et adapté aux besoins de leur territoire. Dans le cadre du Fonds Vert , le SYDER va déposer pour le compte de la Commune de Brussieu une demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public. Lors d'une réunion, les collaborateurs du SYDER nous conseillent de passer notre éclairage public en LED et d'installer des puces intelligentes permettant de varier et moduler l'intensité lumineuse d'une lampe selon différents paramètres.

❖ **ACHAT ARCEAUX VELOS PAR LA CCMDL** : Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la Conférence des Maires du 23 janvier dernier et à la présentation réalisée par Monsieur Garnier concernant les subventions d'arceaux vélos et dans le cadre du projet AVELO2, la Communauté de Communes souhaite réaliser un achat groupé d'arceaux vélos et ainsi favoriser le déploiement du stationnement pour vélos sur le territoire.



Ainsi, la CCMDL propose de subventionner maximum 10 arceaux/communes, à hauteur de 60% ; avec la possibilité de commander davantage d'arceaux vélos, aux frais des communes, afin d'acquérir des arceaux supplémentaires à moindre coût.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cinq arceaux qui seront installés dans divers lieux ciblés de la Commune (salle de gym, mairie.....école...).

❖ **QUOTE PART DU RESEAU UNITAIRE – PARTICIPATION 2024** : Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Quand les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 1er juillet 2022, la CCMDL a confié l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires.

Depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la commune participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux mètres linéaires de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Or, dans le cadre de la DSP avec SUEZ, ce montant a été fixé à 42 000 €. Mais en 2023, la participation appelée à la commune est restée basée sur le montant et les modalités de calcul prévus dans la délibération communautaire de 2019 actant le transfert de compétence.

Il est donc proposé à compter du 1er janvier 2024 de mettre à jour la participation appelée auprès des communes en fonction :

- Du montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL,
- Des ml de réseaux unitaires présents sur la commune.

Ce montant sera revu annuellement avec SUEZ en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires.

A noter que la commune de Brussieu n'est pas rentrée dans le calcul du cout au kml, mais une contribution au ml identique aux autres communes est demandée (dans un souci d'égalité de traitement des communes entre elles). La gestion de l'assainissement collectif de Brussieu étant assuré par le pôle assainissement de la CCPA par convention avec la CCMDL.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le montant de la participation financière pour la Commune de Brussieu qui s'élève à 1 705.03 €.

#### ❖ **MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE COLONNES SEMI ENTERREES ET ENTERREES** :

Madame Le Maire rappelle que la CCMDL dans un objectif de mutualisation des moyens a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements. A ce titre, une convention de groupement de commande, conformément aux articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, a été mise en place.

La consultation pour l'attribution des marchés de fourniture a été lancée par voie d'Appel d'Offres Ouvert le 26 septembre 2023 avec une réception des offres le 6 novembre 2023.

Les critères de sélection des offres ont été définis comme suit :

1. Le prix des prestations – 40 points,
2. La Valeur Technique de la prestation – 50 points,
3. Délai de mise en œuvre – 10 points.

Après avoir pris connaissance de l'analyse et de l'ensemble des critères et des offres, la commission d'Appel d'Offres, réunie le jeudi 7 décembre 2023, a décidé de retenir l'entreprise ASTECH pour un montant maximum de 3.700.000 € HT (*montant pour la CCMDL et les 32 communes*).

Il est rappelé que, conformément à la convention de groupement de commande, chaque commune signe son acte d'engagement propre et une facturation directe pour les prestations incombant à la commune est prévue.

Le conseil municipal à l'unanimité décidé d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés et les futurs avenants éventuels.

❖ **AVENANT N°1 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES** : Madame le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

Elle rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Elle informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour prolonger la convention de partenariat du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

Elle expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

Les coûts du fonctionnement maintenance du logiciel et coordination sont estimés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024 à :

- Pour la maintenance et l'hébergement du logiciel : 378,68€
- Pour la coordination : 98,46€
- Pour l'utilisation du véhicule : 26,66€

La Commune s'engage à régler la somme de 503,79€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention partenariat entre la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et la Commune de Brussieu – Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur.

❖ **CREATION COMMISSION JUMELAGE** : Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un jumelage entre la Commune de Brussieu et la commune de Baruun Bayan Ulaan (Mongolie). Ce jumelage a été voté par Délibération du Conseil Municipal du 27 Juillet 2023 et le Serment de Jumelage a été signé le 22 Septembre 2023.

Il exprime la volonté des communes de Brussieu et Baruun Bayan Ulaan de rapprocher leurs habitants en vue de conforter les relations entre les deux communes, dans tous les domaines : scolaire, sportif, culturel, social, économique, afin de renforcer la meilleure connaissance réciproque et de développer de nouvelles pistes d'intérêts communs.

La Commune assume la responsabilité du jumelage et le Conseil Municipal est garant de la politique à mener dans ce domaine, mais il entend y associer tous les habitants, notamment à travers les associations locales qu'ils ont constituées.

C'est pourquoi, dans le but d'assurer la pérennité des liens unissant les populations de Brussieu et de sa ville jumelle, des contacts et échanges doivent être créés et entretenus à divers niveaux (scolaire, associatif, culturel, sportif, professionnel, familial, individuel, etc....) indépendamment des visites et manifestations officielles.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions le respect des orientations du Conseil Municipal en matière de Jumelage, Madame Le Maire propose d'instituer une « commission jumelage » qui définit les grandes orientations et les priorités d'action du Comité de Jumelage. Il émet un avis sur les propositions d'activités définies par le Conseil d'Administration du Comité.

Cette commission « jumelage » est composée :

- du Maire (ou du Maire-adjoint délégué)
- de 2 représentants du Conseil Municipal, membres de droit au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage
- du Président et du Vice-Président de l'association.

Elle se réunit au moins une fois par an et autant de fois que l'exige le bon fonctionnement du jumelage.

La « commission jumelage » n'a pas de responsabilité dans la gestion du Comité de Jumelage qui reste de la compétence de son Conseil d'Administration.

Mesdames CHARACHON Isabelle et Nadine GARCIA seront les deux représentantes du Conseil Municipal, au conseil d'administration du comité jumelage.

De plus, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention du jumelage.

## **Nous recherchons des bénévoles pour intégrer l'association.**

❖ **TRAVAUX BORGIA** : Les travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux rue de la Borgia vont démarrer prochainement.

❖ **FONGIBILITE DES CREDITS** : L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

A titre d'information, le montant des dépenses réelles 2023 s'élevait à 868 437.27 € en section de fonctionnement et 202 510.26 € en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2023 sur 65 132.80 € en fonctionnement et 15 188.27 € en investissement.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2024.

## ❖ FACTURES D'INVESTISSEMENT A PAYER AVANT BUDGET 2024 :

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune de Brussieu ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du budget communal du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

Pour les montants à affecter, ils se présentent comme suit :

**Montant budgétisé- dépenses d'investissement 2023 : 320 505.12 €**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

- chapitre 20 : 37 400.00 euros
- chapitre 21 : 283 105.12 euros
- chapitre 23 : 00.00 euros

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 2 877.11 €

Les dépenses concernées sont les suivantes :

**2051 :**

- JCN – Renouvellement office 365 : **153.11 € TTC**

**2111 :**

- DENTON – Division parcelles : **2 724.00 € TTC**

**Soit un total de 2 877.11 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire a engager ces dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

## ❖ FISCALISATION SIVOM ET VOTE DU RESTE A CHARGE :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Brussieu fait partie du SIVOM de la Giraudière. Chaque année, les communes adhérentes participent de deux manières différentes aux frais de fonctionnement et d'investissement du SIVOM de la Giraudière.

D'une part, par la fiscalisation et d'autre part, les communes adhérentes participent financièrement par mandat au solde des frais de fonctionnement lorsque la fiscalisation n'a pas suffi.

Madame Le Maire, informe le Conseil Municipal que les charges du SIVOM pour la Commune de Brussieu, pour l'exercice 2023 s'élève à la somme de 127 764.68 €.

Cette hausse s'explique par :

- Des charges de fonctionnement de l'école des Trois Collines en augmentation en raison d'un nombre croissant d'élèves, venant de Brussieu.
- Des charges de mise à disposition du matériel avec chauffeur en augmentation liée notamment au nombre d'heure réalisée avec le tracto pour la réalisation d'aménagements sur la Commune de Brussieu.

Madame Le Maire propose que cette dépense soit :

- Fiscalisée à hauteur de 90 000.00 €
- Budgétisée sur 2024 pour le solde à savoir 37 764.68 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition proposée ci-dessus.

❖ **ECOLE DE LA BASANE** : Les travaux de réhabilitation de la classe de M. THOMAS vont être effectués sur l'été 2024. Ces travaux concernant le changement des plaques du plafond pour une meilleure isolation, un rafraîchissement au niveau de la peinture qui n'a pas été fait depuis 1994 et modification de l'éclairage.

. Les travaux pour le réseau internet seront réalisés lors de la première semaine des vacances de février.

. Le Conseil Municipal décide d'augmenter sa participation financière pour l'école de la Basane à 72.00 € par élève et par an.

❖ **CONVENTION AVEC LE SDMIS** : Depuis sa création, le SDMIS s'est fortement engagé dans une politique de développement du volontariat qui est un maillon essentiel du dispositif de sécurité civile. La loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique a ainsi conforté le rôle des sapeurs volontaires dans ce dispositif. L'organisation des secours repose notamment sur la nécessité, pour les sapeurs-pompiers volontaires, d'être disponibles pour effectuer les missions qui leur sont dévolues. Les conventions signées par le SDMIS avec les employeurs publics et privés de sapeurs-pompiers volontaires permettent déjà à ces derniers de pouvoir concilier leur activité professionnelle avec leur engagement au service de leurs concitoyens. Dans le souci de consolider le départ des secours, le SDMIS souhaite développer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires notamment les journées en semaine. Il s'avère que des parents, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires ne peuvent pas se rendre disponibles à certaines heures de la journée compte-tenu du fait qu'ils assurent la garde de leur enfant à la fin des classes, aussi bien lors de la pause méridienne que le soir après la fin du temps scolaire.

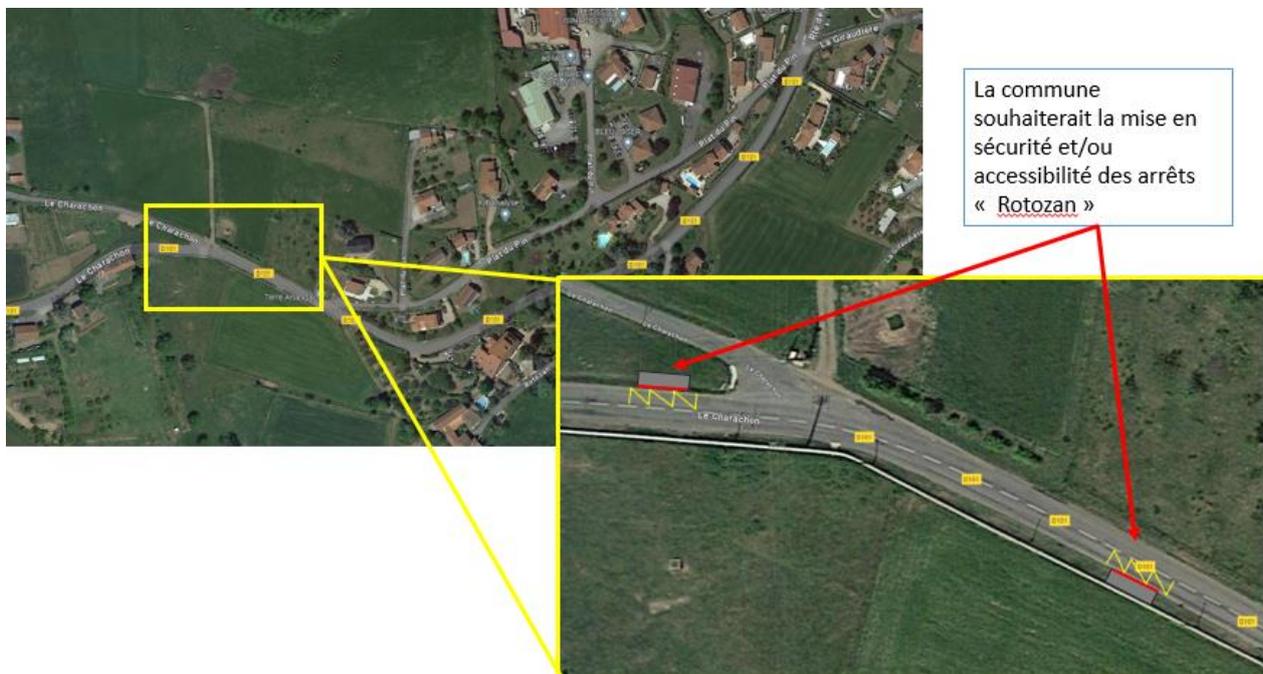
La présente convention a pour objet de permettre une prise en charge à la dernière minute des enfants scolarisés de sapeurs-pompiers volontaires qui sont alertés pour une mission de secours sur le temps périscolaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant scolarisé à l'école de la Basane dont l'un des parents est sapeur-pompier volontaire est concerné par ce dispositif. Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention afin d'accueillir à la dernière minute, cet enfant, aux différents services périscolaires lorsque le parent partira en intervention.

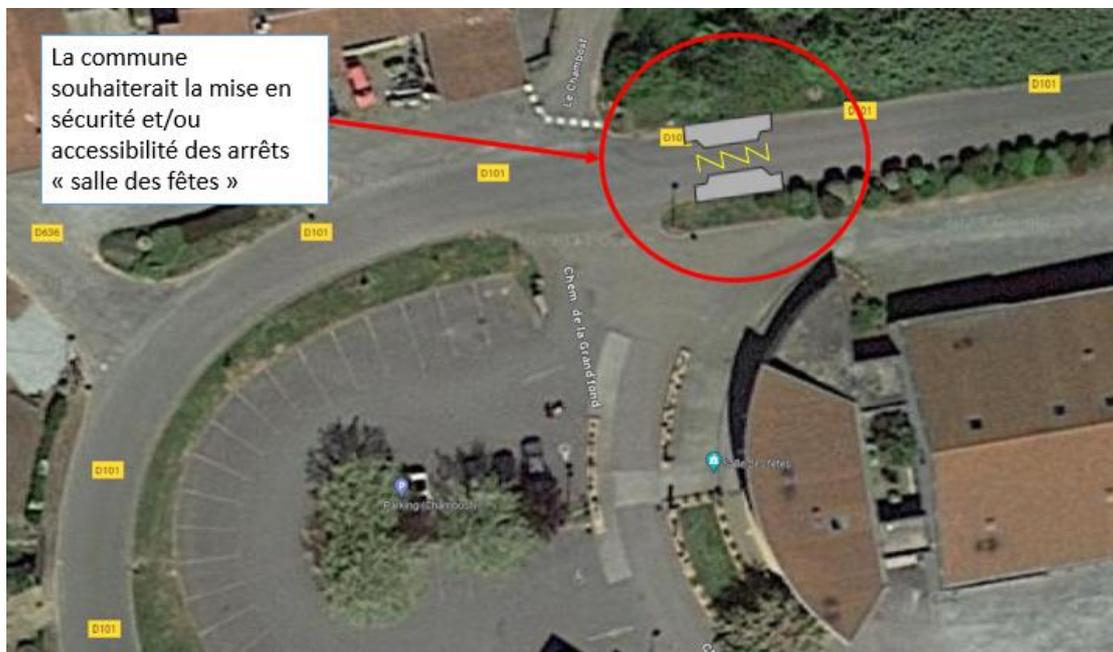
Le Conseil municipal à l'unanimité approuve et adopte la convention.

- ❖ **ARRETS DES BUS :** Le département du Rhône ainsi que le SYTRAL sont venus recenser les arrêts de bus afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité aux usagers. Un arrêt de bus va être créé à la Haute Giraudière en ligne droite de la RD 101 L'arrêt de bus au Plat du Pin va être supprimé. L'arrêt de bus situé au lieu-dit Rotozan va être réaménagé. Et enfin, l'arrêt de bus situé à la salle des fêtes va bénéficier d'un aménagement avec la création d'une écluse c'est-à-dire création d'un arrêt de chaque côté de la voirie avec débords sur la voirie. Nous n'avons pas d'information sur la date de commencement des travaux.

### Arrêt de bus – Lieu-dit Rotozan



### Arrêt de bus – Salle des Fêtes



- ❖ **SECURISATION VOIRIE** : Les techniciens du département du Rhône sont venus sur place pour étudier le carrefour entre la voie romaine et la route de Brussieu. Une proposition a été faite. Des devis vont être demandés et une demande de subvention dans le cadre des amendes de Police va être déposée.

## INFORMATIONS

❖ **APPARTEMENTS COMMUNAUX** :

**Au village** :

**Résidence du Soleil**

- 1 logement de 33 m<sup>2</sup> au premier étage. Loyer 350.00 € et 10.00 € de charges.  
Disponibles de suite

**Résidence de la Dîme**

- 1 logement de 39 m<sup>2</sup> au deuxième étage avec ascenseur. Loyer 378.00 € + 20.00 € de charges.

Disponibles au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Merci de contacter Mme Sonia SIMON : 06.75.73.82.68

❖ **INSCRIPTION RECENSEMENT 16 ANS** :

Les jeunes âgés de 16 ans en 2024, doivent se rendre en mairie dans le trimestre de leurs 16 ans afin d'être recensés pour la journée d'appel. Merci de vous munir de votre carte d'identité, du livret de famille et un justificatif de domicile.

- ❖ **ORDURES MENAGERES** : Nous vous informons que la facture de Redevance Ordures Ménagères 2024 vous sera envoyée **en mai** (fin de mois) au lieu de juillet. Le délai de paiement est de 1 mois. Le Trésor Public (SGC de GIVORS) gère l'envoi postal.

**Nouveauté en 2024** pour les usagers ayant souscrit au contrat de prélèvement automatique : la Redevance Ordures Ménagères 2024 sera prélevée **en 4 fois** au lieu de 2 permettant une meilleure répartition de la dépense sur l'année.

Les prélèvements auront lieu en mars, juin, septembre et décembre (fin de mois)

**Si vous souhaitez être prélevé cette année et payer en 4 fois**, vous devez compléter le contrat de prélèvement automatique et le retourner dûment complété et signé par retour de mail **avant le 15 février, aux services compétents de la ccmdl.**

## ❖ LA GRANDE RANDONNÉE VERS PARIS du 13 janvier au 12 mai 2024.

Plus de **10 000 km à pied** sur **7 grands itinéraires** parcourus en **560 étapes**.



En 2024, la FFRandonnée organise la Grande Randonnée vers Paris pour célébrer les **Jeux Olympiques** et encourager la **pratique de la marche** et de la **randonnée**, activité sportive plébiscitée par **27 millions de Français**.

Dès le début de l'année, des **randonneurs-ambassadeurs** partiront pour **7 grandes traversées de la France, au départ de 20 villes métropolitaines et d'Outre-mer**. Les départs étalés sur plusieurs mois depuis ces 20 villes olympiques ou symboliques, aux quatre coins de l'Hexagone, permettront aux participants de **découvrir des itinéraires exceptionnels**, empruntant des **GR®** soigneusement balisés par les **bénévoles de la FFRandonnée**.

Cette initiative inédite vise à renforcer les **liens entre le sport, la nature et la célébration collective**, en mettant en avant la diversité des paysages et des cultures françaises. Au-delà de l'aspect sportif, la Grande randonnée vers Paris constitue une opportunité unique de **promouvoir la santé, le bien-être, le respect de l'environnement** et de transmettre les valeurs **portées par la FFRandonnée depuis plus de 75 ans** auprès d'un large public. Elle vise également à renforcer le sentiment de communauté parmi les nombreux randonneurs qui participeront à cette aventure.

En parcourant **plus de 10 000 kilomètres à travers la France**, la **Grande Randonnée vers Paris** sera une expérience inoubliable, mêlant sport, nature et partage.

Les départs s'étaleront du **13 janvier au 20 avril 2024**, avec comme objectif de se rejoindre tous ensemble à **Paris le 10 mai 2024, après avoir traversé 580 étapes**.

Un évènement en partenariat avec le ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques, le ministère de la Culture, l'Agence Nationale pour le Sport et Groupama.

A cette occasion et grâce au GR 89 qui traverse le village de Brussieu, deux ambassadeurs feront une étape à Brussieu le samedi 30 mars 2024.

Le lendemain, ces deux ambassadeurs partiront pour Saint Martin Lestra (environ 25 kms) accompagnés de Brussieurois et Brussieuroises. Si vous aussi, vous souhaitez faire partie de

l'aventure « La grande Randonnée vers Paris 2024 », n'hésitez pas à vous inscrire en mairie en communiquant votre adresse mail, téléphone et nombre de participants. De plus amples informations vous seront transmises ultérieurement (heures, lieu départ etc.....organisation retour...).



## Conseil de Développement

### Devenez acteur de votre territoire

*Être membre du Conseil de Développement c'est avoir accès en tant que citoyen, à la vie publique et aux politiques publiques locales. La participation des membres du collectif aux réunions organisées par la CCMDL leur permet, en plus de s'informer, de porter la voix des habitants du territoire.*

#### Quel est son champ d'action ?

Le conseil de développement se réunit à chaque fois, dans une commune différente du territoire pour rencontrer ses habitants. Les communes concernées diffusent l'information, permettant à toutes personnes le souhaitant de participer aux réunions.

#### Les sujets sur lesquels nous intervenons :

- LEADER (participation aux réunions d'attribution des aides européennes)
- Commerce et artisanat (participation aux réunions d'attribution des aides)
- Jeunesse (participation aux rencontres entre acteurs du territoire)
- Alimentation (participation aux ateliers du Projet Alimentaire Territorial)
- Transition énergétique et climat
- Mobilité et déplacements (participation aux rencontres du SYTRAL / Schéma directeur pistes cyclables)

#### Apporter l'information aux habitants

Afin de rendre accessible l'information, nous faisons remonter les préoccupations des habitants grâce à des enquêtes sur des enjeux locaux. Les leviers que nous actionnons sont l'organisation d'événements, la réalisation d'études avec des universitaires, ou encore des restitutions en réunions publiques.

*Exemple : Cette année, le groupe travaille en partenariat avec les acteurs du territoire, tels que Le Jardin d'Avenir, des diététiciennes, la CPTS, les Centres socio-culturels, l'association Pour une Alimentation Solidaire..., sur le thème du lien entre l'alimentation et la santé. L'objectif de ces échanges est d'apporter une information claire et de qualité aux habitants lors d'une manifestation ouverte.*

Plus d'infos : ✉ [cd@cc-mdl.fr](mailto:cd@cc-mdl.fr) ☎ 06 25 93 57 39



Nous souhaitons mieux connaître vos préoccupations. Merci de répondre à un questionnaire via ce QR Code.

En répondant, vous pourrez peut-être gagner un panier garni de produits locaux !



# Restons connectés



[www.facebook.com/ccmdl](https://www.facebook.com/ccmdl)



[@cc\\_monts\\_du\\_lyonnais](https://www.instagram.com/cc_monts_du_lyonnais)



CCMDL - CC des Monts du Lyonnais



Communauté de communes  
des Monts du Lyonnais



[www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr)

Communauté de communes  
des Monts du Lyonnais

790, allée de Pluvy - 69590 Pomeys

☎ 04 37 20 13 09 ✉ [contact@cc-mdl.fr](mailto:contact@cc-mdl.fr)

## ❖ BUS France SERVICE :

Le **BUS France services** arrive dans les **Monts du Lyonnais**. Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien, venez, on va vous accompagner ! Vous connaissez déjà les deux Maisons Des Services, labellisées France services, de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, situées à Saint-Laurent-de-Chamousset et Saint-Symphorien-sur-Coise. Elles vous apportent une aide dans vos démarches administratives du quotidien, retrouvez les mêmes services dans votre village avec : **Le BUS France services des Monts du Lyonnais, près chez vous, sans rendez-vous et gratuit.**

Vous trouverez le Bus France services à **BRUSSIEU, les Jeudis - de 9 heures à 12 heures - place de la mairie 29 Février + 28 Mars 2024**

Renseignements : Sur le site internet de la CCMDL : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr>

Contactez-nous par mail : [busfranceservices@cc-mdl.fr](mailto:busfranceservices@cc-mdl.fr)

## ❖ A LA BIBLIOTHEQUE :

**ASSOCIATION BUYANDORJ**

Dans le cadre du Jumelage  
entre Brussieu et Baruun Bayan Ulaan

**VENEZ DÉCOUVRIR CE VILLAGE DE**  
*Mongolie*

**EXPOSITION**  
DE PHOTOS ET D'OBJETS

Du samedi 6 janvier au jeudi 29 février 2024  
à la Bibliothèque de Brussieu

Bibliothèque de Brussieu

# SDMIS

## SAPEURS-POMPIERS



Sortez de  
l'ordinaire  
devenez  
SAPEUR-POMPIER  
VOLONTAIRE



[www.sdmis.fr](http://www.sdmis.fr)



# UN COMPOST RÉUSSI C'EST

**70% RÉSIDUS BRUNS SECS**

**LES DÉCHETS DE JARDINS :**  
Feuilles mortes, tailles de haies, brovats, sciure, copeaux de bois non traités...

**LES DÉCHETS DE CUISINE :**  
Essuie-tout, filtres à café, sachets à infuser, coquilles d'œufs.

**30% RÉSIDUS HUMIDES ET MOUS**

Fruits et légumes abîmés, fleurs fanées, épluchures, reste de repas, marc de café...

**VERS ET INSECTES UTILES POUR LA DÉCOMPOSITION**

**FERMER LE COUVERCLE**  
Pour limiter l'évaporation et conserver la chaleur. La température peut monter jusqu'à 40°C.

**SURVEILLER L'HUMIDITÉ**  
Le mélange doit toujours être humide, donc si besoin arroser.

**AÉRER ET MÉLANGER**  
Pour une bonne aération et un bon drainage déposer des branchages au fond. Mélanger régulièrement, des bords vers le centre sur une hauteur de fourche.  
**ATTENTION à ne jamais tasser votre compost.**

**ÉQUILIBRER ET VARIER**  
Associer sans cesse les contraires : Verts/bruns - secs/humides durs/mous  
**ATTENTION JE LIMITE**  
Pomme de terre flétries, pain rassis, gazon, résineux, agrumes, excréments et matières lourdes en grandes quantités.

**RÉCUPÉRATION DU COMPOST PAR LA TRAPPE**  
Un compost mûr se caractérise par sa couleur sombre, sa bonne odeur de forêt ainsi que sa texture fine et friable. On ne peut plus y distinguer les déchets d'origine (sauf ceux qui ne se décomposent pas ou lentement).

Monts du Lyonnais  
Communauté de communes

**GUIDE**

**POUR UN COMPOST RÉUSSI!**

**OÙ INSTALLER MON COMPOSTEUR ?**  
Dans le jardin, facilement accessible depuis la cuisine, sur un terrain plat, désaeré, plutôt ombragé et abrité du vent si possible et directement sur le sol.

**DES OUTILS POUR SE FACILITER LA VIE**

- 1 ressort ou aérateur pour bien mélanger, décompacter et oxygéner le compost.
- 1 récipient avec couvercle pour le transport des déchets de cuisine au composteur.
- 1 sécateur pour couper les branches en petit morceaux.

**DES PROBLÈMES = DES SOLUTIONS**

EFFETS INDÉSIRABLES	CAUSES	SOLUTIONS
Odeur désagréables, aspect gras.	Compost trop humide, non oxygéné.	Effectuer un brassage. Ajouter une couche de secs.
Présence de mouches, de mouches...	Attirés par les aliments sucrés.	Retourner le tas et ajouter sciure de bois, paille...
Présences de rongeurs.	Attirés par les aliments préparés.	Fixer un grillage en fond de composteur.
Compost sec.	Contenu trop sec.	Retirer, humidifier puis remettre dans le composteur.
Compost se tasse et fermente.	Contenu trop humide.	Intégrer des résidus bruns secs.

**QUAND ET COMMENT UTILISER SON COMPOST ?**

- APRÈS 3-4 MOIS**  
Compost à demi-décomposé. Utiliser en surface pour le potager, au pied des arbustes, fruitiers et plantes vivaces.  
À utiliser à l'automne
- APRÈS 6 MOIS**  
Utiliser en couche mince et mélangée avec la couche superficielle du sol par binage.  
À utiliser au printemps et à l'automne
- APRÈS 10-12 MOIS**  
Utiliser pour rempoter les plantations (1/3 compost avec 2/3 de terre)

⚠ on ne sème jamais directement dans du compost

**TRIONS TOUS NOS DÉCHETS BIODÉGRADABLES!**

Le compostage, avec ses alliés naturels tels que l'air, l'eau et les vers de terre, transforme nos bio-déchets en or noir pour nos plantes.

**LE TRI DES BIO-DÉCHETS C'EST**

**-30%** de déchets dans les sacs noirs

**70 KG** de déchets compostables par an et par personne

**LA CCMDL VOUS AIDE FINANCIÈREMENT POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR**

**POUR QUI ?**  
Les habitants du territoire de la CCMDL

**LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?**

- Faites la demande à la CCMDL par mail à [gestion-dechets@cc-mdl.fr](mailto:gestion-dechets@cc-mdl.fr)
- A réception de notre accord, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse) accompagnée de votre RIB.

**LE MONTANT DE L'AIDE ?**  
La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu.



## Restos du Cœur de L'Arbresle

La 39<sup>ème</sup> campagne des Restos du Cœur a débuté depuis le 20 Novembre 2023.

La campagne d'hiver se terminera le 9 Mars 2024.

Le centre sera fermé la semaine du 11 au 16 Mars afin de pratiquer les nouvelles inscriptions pour la période d'été qui débutera le 11 Mars jusqu'à fin Novembre. Ces inscriptions se feront le jeudi 14 Mars et le vendredi 15 Mars sur RV (vous pouvez nous appeler début Mars pour prendre RV)  
Notre campagne d'été sera longue et continue car nous ne voulons pas laisser les personnes en difficultés sans ressources.

Nous resterons ouverts toute l'année pour recevoir toute personne en difficulté afin d'examiner leur dossier et trouver une solution d'aide satisfaisante.

Nous sommes ouverts cette année pour la saison hivernale les Mercredi Matin de 8h30 à 12h00, les Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Une ouverture en soirée a été mise en place le jeudi de 18h30 à 19h30 afin de pouvoir recevoir des personnes qui ne peuvent pas venir dans la journée (travailleurs précaires, étudiants etc...) ou pour permettre aux personnes sans domicile de venir se réchauffer avec boisson et collation.

Pour la période d'été, nos jours d'ouverture seront les mêmes, avec une ouverture cependant le mercredi matin de 9h00 à 12h00

**NOTRE COLLECTE NATIONALE est prévue les 1,2 et 3 MARS 2024** dans nos magasins partenaires, si vous désirez y participer en tant que bénévole ponctuel (le), vous pouvez nous contacter par téléphone ou mail, nous vous accueillerons avec plaisir.

**NOS ACTIVITES D'AIDE A LA PERSONNE** (nombreuses) ne sont pas liées à un barème mais sont **inconditionnelles** c'est-à-dire que toute personne désirant nous rencontrer peut venir aux heures d'ouverture du Centre ou nous contacter par téléphone. Nous serons toujours là pour les accueillir au mieux et les orienter selon leurs besoins.

**Adresse :** 15 RUE DE LYON 69210 L ARBRESLE

**Tél:** 04 78 35 20 36

[ad69.larbresle@restosducoeur.org](mailto:ad69.larbresle@restosducoeur.org)

## **FERMETURE MAIRIE**

La Mairie de BRUSSIEU sera exceptionnellement fermée :

**Lundi 19 février**  
**et**  
**Samedi 30 mars**

Merci de votre compréhension

## **CINEMA**

**VENDREDI 23 Février**

18H30 : Krisha

20H30 : Comme un prince

**VENDREDI 8 Mars**

20H30 : La ferme des Bertrand

## **VENTE SAUCISSONS**

**LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BRUSSIEU ORGANISE UNE VENTE DE SAUCISSONS À CUIRE DE CHEVREUIL 10€ PIÈCE**

**LE SAMEDI 2 MARS À PARTIR DE 9H00 SUR LA PLACE DE LA MAIRIE.**

**PENSEZ À RÉSERVER EN CONTACTANT: M. OGEARD AU 06.03.58.79.09**

## **PERMANENCE PARLEMENTAIRE**

Dans le cadre de la Permanence Communale Mobile du député Thomas GASSILLOUD, la suppléante du député, Madame TIRTIAUX propose une rencontre pour ceux qui le souhaitent

jeudi 14 mars de 15h à 17h en salle du Conseil - Brussieu

sur rendez-vous au 06 10 52 60 71.

Tout le monde est le bienvenu.

Rallye équestre des écuries du chambost

BRUSSEIU 69690

A la recherche des licornes perdues

**1ER MAI 2024**

- En équipe de 2 cavaliers
- Parcours de recherche sur carte (environ 20 km)
- Jeux, énigmes
- inscription obligatoire
- Pour tous niveaux

Tarif 23€/personne

Contact: ECURIE DU CHAMBOST   
ou au 06.89.78.3722

**Les élections européennes auront lieu**

**le dimanche 9 juin 2024.**

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : 18 mars 2024, 22 avril 2024, 3 juin 2024.**